MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N^{O} 433-2021

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 433-2021 modifiant le règlement 389-2019 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	5 octobre 2021
Dépôt du règlement :	5 octobre 2021
Adoption :	24 novembre 2021
Entrée en vigueur :	29 novembre 2021

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 29 novembre 2021.

Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie France Matteau soussigné(e), de la Municipalité de Wentworth-Nord certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 1er décembre 2021 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce Mfmatteau